

EDITORIAL

Un moment fort : le vote du budget communal

Le 25 février dernier, le Conseil communal adoptait le budget 2002 par 9 voix pour et 8 voix contre ! Majorité contre opposition : quoi de plus classique me direz-vous ?

Pourtant ce budget est loin d'être classique : il affiche un déficit pour la deuxième fois consécutive et induit un relèvement de la fiscalité communale⁽¹⁾. Voilà ce que nous propose une majorité empêtrée dans des projets footballistiques qui nous coûtent les yeux de la tête !

En effet, depuis des années, la majorité qui nous gouverne ne cesse d'investir des sommes colossales dans des infrastructures sportives qui dépassent les capacités d'une commune de 5.700 habitants ! Et qu'en retirent les citoyens ? La fierté d'être cité sur les ondes tous les dimanches ? C'est bien peu de chose face aux besoins sociaux, économiques et culturels de tous nos habitants ! Quand chacun sait que ces investissements vont provoquer dès cette année une hausse des impôts communaux, on est en droit de se demander quelles en sont les retombées concrètes pour la population walhinoise.

Bien sûr, Ecolo a obtenu que la future buvette du terrain de football puisse également servir de salle polyvalente à vocation culturelle notamment. Mais pas un euro n'est prévu pour une politique sociale efficace en matière de logement, ni pour un projet de partenariat avec le Tiers Monde ; rien pour des dépenses en matière de mobilité (dispositifs pour ralentir

la circulation, voies lentes pour piétons et vélos, ...) ; rien ou des clopinettes pour les mouvements de jeunesse ou certaines associations sportives moins en vue. Les rubriques délaissées dans ce budget ne manquent pas !!

Mais, me direz-vous, serait-on capable de financer tout cela ? Sans aucun doute, c'est une question de choix et de volonté politique. Certes, la marge de manœuvre actuelle est relativement étroite. La majorité au pouvoir vient de s'apercevoir qu'il est plus que temps d'adapter la fiscalité pour assurer l'avenir financier de la commune. Il eût été cependant plus courageux de le faire avant les élections communales et plus judicieux de le faire pour des projets davantage bénéfiques à l'ensemble des Walhinois.

Même s'il y a aussi plusieurs bonnes choses dans ce budget, comme l'acquisition d'un broyeur pour une meilleure gestion de nos déchets verts ou l'agrandissement de l'école de Perbais, ces quelques dépenses ne représentent qu'une part infime par rapport aux investissements prévus pour les infrastructures sportives !

Un regret encore : le fait que la population ne soit pas associée à l'élaboration de propositions qui rencontrent ses besoins réels, dans le cadre d'un budget participatif. On en est loin à Walhain où la population ignore le plus souvent qu'elle est invitée à assister tout simplement aux séances du Conseil communal !

Agnès Namurois

Dans ce numéro

Page 2

- *Saga pour une nomination: le Bourgmestre continue de faire fonction*
- *La passionaria de la liberté contre les cartels de la corruption*

Page 3

- *Canards, ralentir*
- *Walhinoises et Walhinois, épurer vos eaux il vous faudra ! (2ème partie)*
- *Prix orange ... et ... Prix citron*

Page 4

- *Le coin des gourmets: Sauce provençale*
- *L'agence locale pour l'emploi*
- *Annonce: le festival de la Jeunesse*

(1) A partir du 1/1/2002, les additionnels à l'impôt des personnes physiques passent de 7 à 8 % et les centimes additionnels au précompte immobilier de 1900 à 2000.

Le bourgmestre continue de faire fonction

Saga pour une nomination

Rebondissement dans la saga de la nomination du bourgmestre : le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté royal de refus de nommer M. Robert Vandebosch au mayorat de commune et demandait au Conseil communal de présenter un nouveau candidature. Pour rappel, ce refus de nomination était motivé par les démêlés judiciaires qu'a connu l'intéressé (cf. Avis-en Vert n°28 disponible sur demande). En attendant de statuer le fond de l'affaire, le Conseil d'Etat considère que la motivation de cet arrêté royal risque de causer un préjudice au plaignant de manière grave et difficilement réparable.

Mais au fond, qu'est-ce que ça change ? Concrètement, rien : Robert Vandebosch n'est toujours pas nommé bourgmestre ; il continue à en exercer les fonctions, du fait qu'il est le mayer sortant de la précédente législature communale. Mais le Conseil communal n'est plus tenu de présenter une autre candidature. Il peut néanmoins toujours le faire, de sa propre initiative.

En dehors de cette prise de responsabilités, que peut-il se passer maintenant ? Trois possibilités :

- 1) Le Ministre de l'Intérieur (le wallon Charles Michel, car la compétence a été régionalisée depuis) ne refuse plus la candidature de M. Robert Vandebosch et le nomme bourgmestre de Walhain. C'est le « happy end » pour la majorité.
- 2) Le Ministre de l'Intérieur (toujours Charles Michel) retire l'arrêté suspendu et prend un nouvel

arrêté de refus de nomination, autrement motivé, mais qui sera de nouveau attaqué devant le Conseil d'Etat. C'est le « carrousel walhinois » qui continue.

- 3) La procédure suit son cours devant le Conseil d'Etat, qui statuera de manière définitive sur le recours en annulation dans deux ou trois ans. En attendant, la commune n'a toujours pas de bourgmestre nommé. C'est le « pourrissement » de la situation bancaire actuelle.

Le dernier scénario est évidemment le plus probable, mais aussi le pire pour Walhain. D'autant que, quelle que soit l'issue du procès, l'accord interne à la majorité prévoit que Robert Vandebosch cèdera son écharpe mayorale à Robert Decelle pour les deux dernières années (2005 et 2006) de la législature, soit à peu près au moment où le Conseil d'Etat prononcera sa décision définitive. Mais faut-il vraiment que les intérêts personnels passent avant l'intérêt général d'avoir un bourgmestre reconnu par les autorités supérieures ? Il ne tient qu'à la majorité d'anticiper la permutation prévue, dans l'intérêt de la commune.

Walhain est en effet la dernière à ne pas avoir de bourgmestre, avec Chapelle-lez-Herlaimont où le candidat-mayer (Patrick Moriaux) a, lui aussi, quelques casseroles judiciaires qui le poursuivent... Charmante compagnie pour une mauvaise réputation !

Christophe Legast

La passionaria de la liberté contre les cartels de la corruption



Ingrid Bétancourt, candidate écologiste aux élections présidentielles colombiennes du 26 mai prochain, a été enlevée avec sa directrice de campagne le 23 février dernier par un commando de rebelles, les FARC de sinistre mémoire.

Ceux-ci mènent en effet une guérilla depuis bientôt quarante ans. Cette lutte qui n'en finit pas a déjà fait plus de 200 000 morts. Le problème, c'est qu'elle se bat à la fois contre la corruption paralysante et généralisée du pouvoir en place et contre la violence des rebelles.

Les médias du monde entier avaient fait leurs grands titres de cet enlèvement durant quelques jours. Depuis plus rien, ou presque.

C'est pour lutter contre l'oubli et participer à la mobilisation internationale que nous écrivons ce billet coup de cœur. Ce qui nous rapproche d'Ingrid

Bétancourt, ce n'est pas tant qu'elle soit écologiste, mais bien qu'elle ait choisi de ne pas se taire devant la situation des droits de l'Homme et la dégradation sociale, économique et environnementale de son pays. Les Colombiens l'ont bien compris : mettant en elle énormément d'espoir, ils l'ont élue sénatrice en 1998 avec le plus grand nombre de voix de préférence.

Cet enlèvement pourrait bien arranger les deux camps qu'elle renvoyait dos à dos pour leurs pratiques mafieuses ? C'est bien la crainte du peuple colombien et c'est aussi la nôtre.

Son livre, "La rage au cœur", en parle avec la conviction courageuse d'une Don Quichotte qui se bat contre des moulins non pas à vent, mais à pavot. Ce qui est beaucoup plus risqué.

Isabelle Poulet et Vincent Lethé

Si vous voulez agir concrètement pour sa libération, écrivez à l'ambassadeur de Colombie à l'adresse suivante : Embajada de Colombia, Avenue Franklin Roosevelt, 96a à 1050 Bruxelles.



Canards, ralentir !

Si on vous dit canard, vous pensez à un succulent magret, à un journal de qualité relative ou à un puissant détergent pour WC. Nous, on vous parle de nos petits colverts et blanchards qui, au péril de leur vie, servent de ralentisseurs naturels dans les rues Gilisquet et Saint-Paul. Leur présence rappelle à sa manière le caractère rural de notre commune que tout un chacun veut préserver.



Très amoureux ces derniers temps, ils sont assez distraits en traversant. Plusieurs d'entre eux ont encore été écrasés en ce début de printemps. Ce n'est bien sûr pas la fin du monde, mais ils faisaient partie de la vie du quartier. Que leur mort puisse aider à une prise de conscience quant à la vitesse des véhicules en zone habitée, tel est notre souhait.

Walhinoises et Walhinois, épurer vos eaux il vous faudra ! (2^{ème} partie)

Vous avez pu lire dans le numéro précédent une brève description de l'application communale de la directive européenne en matière d'épuration des eaux. Rappelons en particulier que les villages de Tourinnes-Saint-Lambert et Walhain-Saint-Paul ont été mis en zone d'épuration individuelle. L'article précédent donnait les principes généraux de l'épuration. Vous trouverez ici une description sommaire d'installations pouvant servir à l'épuration individuelle.

Il existe en gros trois techniques principales pour l'épuration des eaux. Elles se distinguent au niveau technique bien entendu mais surtout au niveau de leurs rejets en nitrates et phosphates. La technique classique consiste à faire transiter par un bac de dégraissage les eaux grises et les eaux venant de la fosse septique et de raccorder la sortie de ce bac à une cuve. Cette cuve est équipée de supports à bactéries et d'un aérateur. Grâce à une pompe fonctionnant en continu, l'aérateur envoie de l'air par le fond de la cuve afin d'alimenter en oxygène les bactéries aérobies qui assurent l'épuration. L'eau ainsi épurée est déversée dans le collecteur qui déverse à son tour dans le cours d'eau le plus proche. L'inconvénient écologique de ce système est que l'eau ainsi déversée est fortement chargée en nitrates et phosphates. Cette charge minérale peut en effet provoquer la prolifération d'algues dans les cours d'eau et entraîner ainsi la mort écologique de celui-ci.

La deuxième technique est actuellement "La référence en matière écologique". Il s'agit de TraiSelect, un procédé belge de traitement sélectif. Il part de la constatation que la charge en nitrates et phosphates est majoritairement due aux eaux vannes (venant des WC). Le procédé consiste alors à épurer les eaux

grises d'une part et à composter les produits de notre organisme d'autre part. Ce second traitement nécessite l'usage d'une toilette à litière bio-maîtrisée (toilette sèche). Les excréments (fortement chargés en azote et phosphore) sont mélangés à des copeaux de bois (essentiellement constitués de carbone). Ce mélange assure un rapport carbone sur azote idéal pour une décomposition sans dégagement d'odeurs. Le produit de ce compost pourra alors être utilisé pour fertiliser le jardin. Les avantages de ce procédé sont : une importante économie d'eau, la suppression de la fosse septique, pas de déversement brutal de matières minérales et un coût très faible. L'inconvénient principal est évidemment psychologique et représente la barrière principale au développement de ce procédé.

La troisième technique évite les inconvénients des deux premières. Elle est appelée technique du marais filtrant. Elle fait appel à des plantes aquatiques dont les racines fixent les bactéries aérobies qui assurent l'épuration. Elle permet de se passer du bac de dégraissage et, dans certains cas, de la fosse septique. L'intérêt principal du marais filtrant est évidemment l'absorption immédiate et quasi-complète des matières minérales par les plantes, sans dégagement d'odeurs. L'inconvénient principal est la surface nécessaire dans le jardin : environ 5 mètres carrés par habitant. L'entretien se résume à un fauchage durant l'automne. Si les eaux de sortie du marais filtrant sont utilisées pour alimenter une marre, vous aurez recréé un type d'écosystème en voie de disparition (plantes aquatiques, batraciens) et vous aurez ainsi transformé l'image peu attrayante d'une station d'épuration en un élément particulièrement esthétique et écologique de votre jardin.

Benoît Stockbroeckx



Prix orange ... et ... Prix citron

Aux habitants de Walhain qui détiennent, en Brabant Wallon, le record du plus petit poids de déchets ménagers (sacs blancs) : 147 kg par habitant et par an en 2001. Voilà une bonne nouvelle bien concrète pour la terre que nous empruntons à nos descendants.

Au Collège qui a eu vite fait de rejeter l'idée d'équiper le nouveau véhicule utilitaire communal au LPG, sous prétexte que cette technologie est "dépassée". On est en droit de se demander qui est dépassé...





Pour tout contact et information

Catherine Ronse
 ☎ 010/ 65.68.72

Jean-Marie Gillet
 ☎ 010/ 65.74.41
 ecolo@walhain.net

Nos élus

Agnès Namurois
 Rue des Combattants, 57
 Walhain Saint Paul
 ☎ 010/65.83.97

Vincent Lethé
 Rue de la Cure, 18
 Tourinnes Saint Lambert
 ☎ 010/65.55.22

Marianne Sand
 Rue Warichet, 3
 Nil Saint Vincent
 ☎ 010/65.07.83

Editeur responsable

Christophe Legast
 Rue des Cours, 9
 1457 Perbais
 ☎ 010/65.07.87

Mise en page

Jacques Coppin



Le coin des Gourmets : Sauce provençale

Ébouillanter 4 ou 5 tomates selon leur grosseur, les peler, épépiner, hacher grossièrement. Dans 3 cuillères à soupe d'huile d'olives, faire suer (c'est-à-dire sans prendre couleur) 2 oignons et 2 gousses d'ail hachées, en remuant constamment pour devenir transparents. Ajouter les tomates, une pointe de laurier, une branche de thym.

Laisser mijoter 20 à 25 minutes. Si on aime les olives, les ajouter à mi-cuisson, dénoyautées et hachées. En fin de cuisson, ajouter 2 cuillères de vinaigre de cidre, du poivre et, à votre goût, des anchois. Mixer, laisser refroidir. Cette sauce convient pour les poissons et les restes de viande. Servir froide ou réchauffée.

L'agence locale pour l'emploi (ALE)

Installée en 1995, l'ALE de Walhain prend actuellement un nouveau départ : un nouvel agent a été engagé en novembre 2001 et le Conseil d'administration est enfin au complet. C'est dès lors sans doute le moment de faire le point sur cette instance souvent méconnue.

Qu'est-ce qu'une ALE et comment fonctionne-t-elle ?

ASBL créées par les communes, les agences locales pour l'emploi poursuivent un double objectif : mener une politique en faveur de l'emploi des chômeurs de longue durée et offrir à la population des services non rencontrés par les circuits classiques du travail.

Concrètement, le chômeur peut être sollicité pour réaliser différents travaux dits de proximité (surveillance d'enfants, accompagnement de personnes âgées ou malades, aide de nature ménagère, petit entretien du jardin, prévention et sécurité, garderie après les écoles, etc.). En contrepartie, le chômeur bénéficie d'une augmentation de son allocation de chômage et d'une aide pour sa réinsertion, notamment par le biais de formations.

Les particuliers peuvent faire appel aux services de l'ALE, ainsi que les autorités locales (CPAS, administration communale), les associations non commerciales, les écoles et les agriculteurs. Ces utilisateurs bénéficient d'une déduction fiscale.

L'agence locale est gérée au quotidien par un " agent ALE ", permanent engagé par l'ONEM, et qui en est la cheville ouvrière. Cet agent assure une permanence de l'ALE à la maison communale (tel : 010/65.56.56) le lundi de 8h00 à 12h00, le mardi de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 18h00 à 20h00. Son conseil d'administration est composé paritairement de représentants politiques désignés par le conseil communal et de représentants du monde du travail.

Dans notre prochain numéro, nous aborderons les limites du système actuel, son intérêt pour les chômeurs et les perspectives envisagées par Ecolo concernant les ALE dans le contexte global de la problématique de l'emploi.

Danielle Gallez



Festival de la jeunesse

***le lundi 20 mai 2002 (Pentecôte) de 10 h. à 20 h.
 sur la place de Walhain***

Nombreux stands et spectacles - café-concert à 18 h.

***Une initiative de l'Atelier Carbazole
 en collaboration avec le Comité des Fêtes et
 avec le soutien de l'Administration communale de Walhain***